

# DOSSOPÉTATION HEPHAISTOS ESSE













# SOMMAIRE

| 1. Contexte général |  |
|---------------------|--|
|---------------------|--|

- 2. Moyens militaires engagés......5
- 3. Commandement.....10



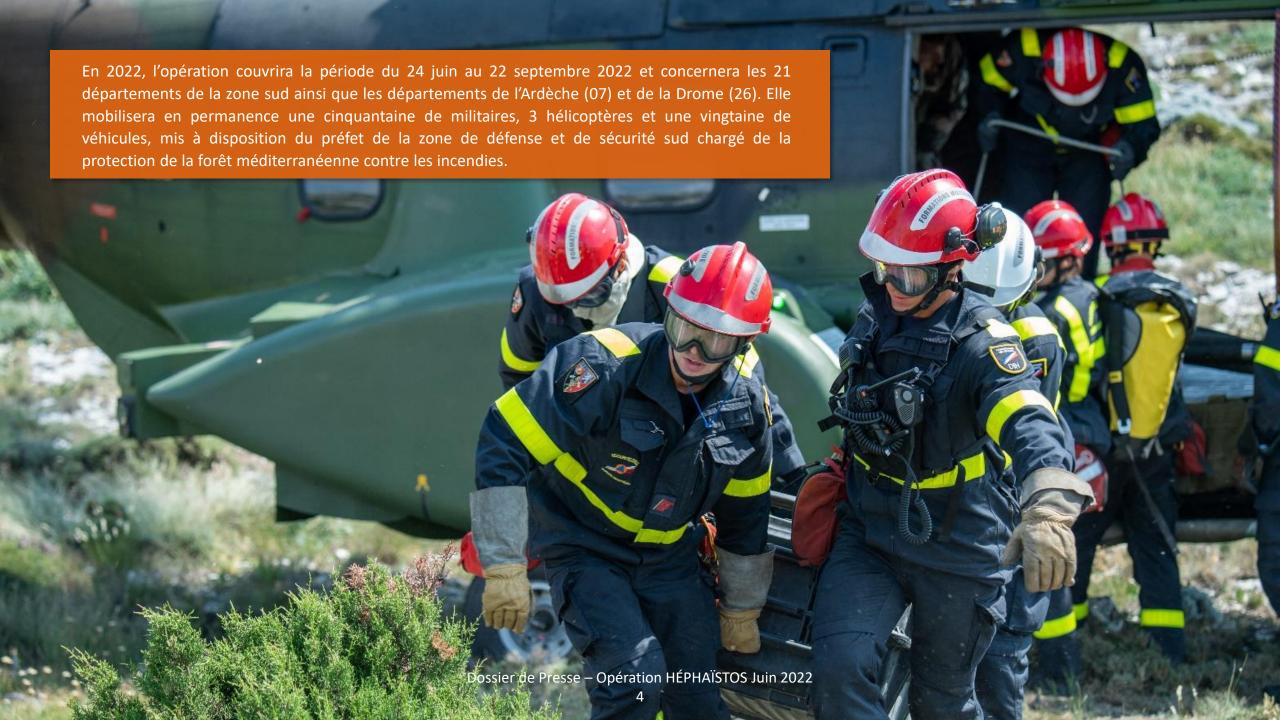
## 1. Contexte général

Les conditions climatiques et les risques particuliers propres à la zone méditerranéenne (régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Corse et départements de la Drôme et de l'Ardèche), imposent, pendant la période estivale, une vigilance accrue et un renforcement des moyens de prévention et de lutte contre les feux de forêt.

Ces risques d'incendies de grande ampleur nécessitent la mobilisation des moyens de l'Etat. Dans ce contexte, les armées engagent chaque année depuis 1984 des moyens militaires dans le cadre de l'opération HEPHAÏSTOS. Elles interviennent en étroite coordination avec les unités militaires de la sécurité civile, des sapeurs-pompiers et de l'Office national des forêts.

HEPHAÏSTOS constitue l'une des missions permanentes des armées françaises relative à la protection du territoire national, avec l'opération SENTINELLE, les postures permanentes de sûreté aérienne et de sauvegarde maritime, et la lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane ainsi que la protection permanente du centre spatial guyanais.



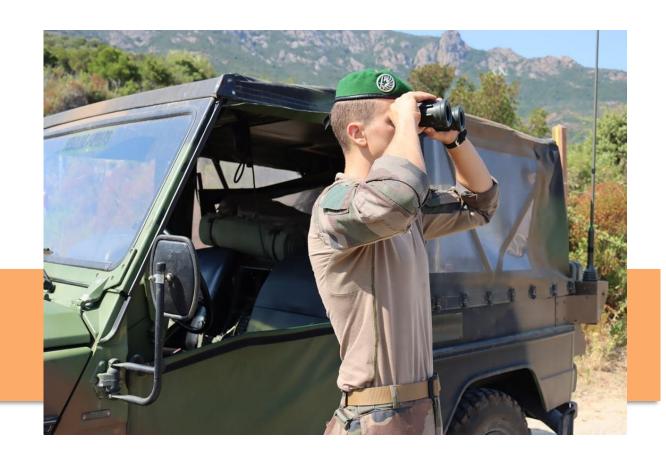


## 2. Moyens militaires engagés

# Modules adaptés de surveillance (MAS)

Ces modules sont composés chacun de 8 militaires et issu pour l'un de l'Armée de Terre (2e régiment étranger de parachutistes) et pour l'autre de l'Armée de l'Air et de l'Espace. Les MAS assurent des missions de contrôle de zone par des patrouilles permanentes, de jour comme de nuit. Ils sont accompagnés d'un sapeur-pompier, conseiller technique, disposant d'une liaison radio avec le centre de secours pour signaler notamment les départs de feu.

En forêt, ils peuvent être accompagnés, sur ordre du Préfet, par des agents de l'Office national des forêts et en zone périurbaine, par des gendarmes ou par des agents de la police nationale. La préfecture définit les zones de surveillance. Par ailleurs, les MAS participent à des campagnes d'information du public sur les risques d'incendies et sur les arrêtés préfectoraux d'interdiction d'accès aux massifs forestiers. Les MAS ont enfin pour mission de surveiller les foyers maîtrisés afin d'éviter toute reprise de feu ou acte de malveillance ;



### 2. Moyens militaires engagés



# Détachement de l'armée de l'Air et de l'Espace de coordination 3D

1 détachement de l'armée de l'air et de l'espace de coordination 3D (DETAIR) composé de 3 binômes (dont un binôme en astreinte 24h) avec un effectif de 6 militaires insérés au sein du centre opérationnel de la zone sud pour la coordination des opérations terrestres et aériennes.

# Groupe du génie intégré (GGI)

Ce groupe comprend 8 militaires du 19e régiment du génie (19e RG), dont 6 conducteurs d'engins. Ses moyens lourds de terrassement lui permettent de créer des coupe-feu et d'ouvrir des pistes forestières aux colonnes de sapeurs-pompiers pour approcher au plus près des incendies en zone isolée.





#### Détachement d'hélicoptères des armées

3 hélicoptères en alerte à Brignoles, issus du 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC) et du 3e régiment d'hélicoptères de combat (3e RHC). Une Gazelle, hélicoptère léger, assure des missions de reconnaissance au profit des pompiers (départs de feux, zones de poser possibles, etc.). Elle est aussi un poste de commandement (PC) volant. Elle permet au commandement de diriger les secours au plus près des zones de feux.. Les 2 hélicoptères Cougar ou Puma permettent de transporter les pompiers et leurs matériels dans des zones difficiles d'accès et d'assurer si besoin les évacuations sanitaires. Ce détachement est composé de 17 militaires, dont 4 appartenant au service de l'énergie opérationnelle (SEO), chargé d'avitailler en carburant les hélicoptères de la mission.





- pompiers de l'air des bases aériennes d'Istres et de Solenzara, marins-pompiers de la base navale de Toulon, pompiers des forces terrestres du 2e Régiment étranger parachutiste (REP) et du 1er Régiment étranger de cavalerie (REC) ainsi que du camp de Canjuers;
- moyens du Service du Commissariat des armées (SCA) pour permettre le logement de personnes déplacées dans des gymnases;
- Base aéronavale (BAN) d'Hyères pour ravitailler les avions de la Sécurité civile en carburant ;
- camions-citernes tactiques de l'École de l'aviation légère de l'armée de Terre (EALAT) et de la Base école (BE) 2e Régiment d'hélicoptères de combat (RHC) du Cannet des Maures pour ravitailler au plus près des feux camions et hélicoptères de la Sécurité civile.

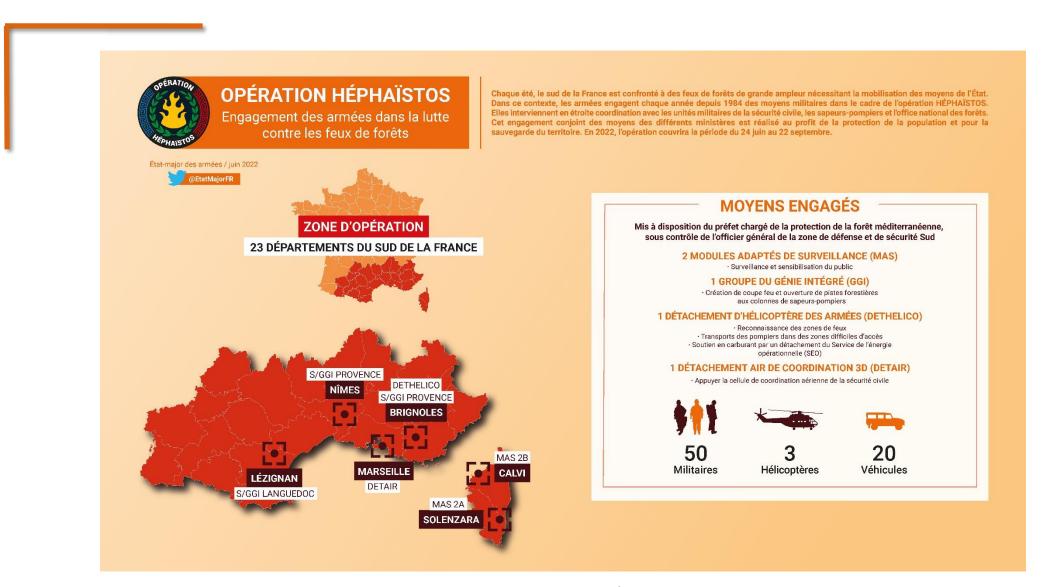


## 3. Commandement



Tous les moyens militaires sont placés sous le contrôle opérationnel de l'Officier Général de Zone de Défense et de Sécurité Sud, le général de corps d'armée Pascal Facon. Il dispose d'un état-major interarmées stationné à Marseille qui assure une liaison étroite et permanente avec l'état-major (préfectoral) interministériel de zone de défense et de sécurité stationné à Valabre (13). Dans chaque département, un délégué militaire départemental assure le contrôle tactique des moyens déployés dans sa zone de responsabilité en liaison avec le préfet de département.

En parallèle des moyens des armées peuvent également être engagés dans le cadre de conventions collectives existant entre des unités de pompiers militaires et des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).



#### **Contact:**

#### Bureau relations médias de l'Etat-major des armées

Tél.: 09 88 68 28 66 – 09 88 68 28 61

Mail: <u>cab-cema-com.relation-presse.fct@def.gouv.fr</u>

## Cellule communication de l'officier général de la zone de défense et de sécurité Sud

emzd-marseille.communication.fct@intradef.gouv.fr /
comzonesud@gmail.com / 06.08.75.31.18

EMZD Marseille - Caserne Audéoud

BP 40026 – 13568 Marseille cedex 02

